

## Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2016

### Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal

Le projet de DM n°1 de l'exercice 2016 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>1.271.940,06 €</b>
<b>Section d'investissement</b> .....	<b>1.203.266,50 €</b>
<b>Total décision modificative n°1</b> .....	<b>2.475.206,56 €</b>
Dont mouvements réels.....	608.740,06 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i> .....	<i>1.866466,50 €</i>

La DM n°1 de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2016 par le Conseil Municipal en octobre dernier.

Le montant des dépenses nouvelles inscrites (hors mouvements d'ordre) en DM n°1 reste, comme les années précédentes, limité et représente, pour l'exercice 2016, 1,1% des crédits de fonctionnement (BP 2016 + BS 2016).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant total de 188.359 € qui correspondent à un transfert des dépenses de la section d'investissement (-188.359 €) vers les dépenses de la section de fonctionnement (+188.359 €).

Enfin, la DM n°1 permettra, par une écriture d'ordre (recette de fonctionnement et dépense d'investissement), d'inscrire les travaux en régie réalisés sur l'exercice 2016 pour un montant de 793.200 € afin de récupérer la quote-part du FCTVA correspondante en 2018.

#### **1) La section de fonctionnement**

##### **En dépenses**

**Les dépenses nouvelles (hors mouvements d'ordre et ajustement de la réserve pour dépenses imprévues) de la section de fonctionnement s'élèvent à +0,738 M€.**

Les crédits inscrits au titre des dépenses de personnel (traitements et charges) à hauteur de 35,971 M€ au BP 2016 doivent être abondés de +0,230 M€ pour faire face

aux dépenses prévisionnelles réajustées de l'exercice 2016 (+0,6%). Les crédits budgétaires avaient déjà été majorés de +0,100 M€ au BS 2016 pour tenir compte de la revalorisation des traitements de la Fonction Publique intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (+0,6% sur 2016 soit un coût de +0,3% en année pleine)

Il convient également de prendre acte de la baisse des charges financières de l'exercice 2016. Les crédits inscrits au titre des charges financières au BP 2016 peuvent ainsi être réduits de -0,230 M€ dont -150.000 € pour les intérêts financiers de la dette communale pour l'année 2016 et 80.000 € pour les intérêts au titre de la ligne de trésorerie.

Pour équilibrer l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues constituée au BS 2016 pour 0,605 M€ est réduite à environ 65.000 euros (-0,540 M€).

### En recettes

**Les recettes nouvelles (hors mouvements d'ordre) de la section de fonctionnement s'élèvent à +0,478 M€.**

Elles comprennent notamment la 1<sup>ère</sup> avance de 200.000 € au titre de l'indemnité d'assurance versée en octobre par la SMACL pour le sinistre incendie survenu le 6 septembre dernier au centre aquatique Arthur Hévette.

## **2) La section d'investissement**

### **En dépenses**

**Les dépenses nouvelles (hors mouvements d'ordre) de la section d'investissement sont égales à +0,410 M€.**

Le projet de DM n°1 comprend :

\* la 1<sup>ère</sup> provision inscrite pour les travaux de réfection du centre aquatique Arthur Hévette pour 315.000 €. Un complément de crédits sera inscrit au BP 2017 en fonction du coût prévisionnel de cette réfection qui sera évalué dans le cadre du rapport d'expertise en cours,

\* le complément de crédits pour la mise en œuvre du plan numérique pour les 11 écoles élémentaires concernées par les classes de cycle 3 (CM1/CM2) pour 180.000 € en DM1, soit un coût total d'opération (matériel informatique et équipement internet par le réseau CPL des 43 classes concernées) de 406.500 €

financé en partie par une subvention versée par le Rectorat de 100.000 € pour l'acquisition de 25 classes mobiles (4.000 € de subvention par chariot mobile),

\* la reprise dans le budget principal de l'excédent résiduel d'investissement du budget annexe d'assainissement au titre de l'exercice 2015 pour 189.925 € et qui sera versé à l'EPT Paris Est marne & Bois pour le financement sur l'exercice 2017 des travaux d'investissement du réseau sur le territoire communal de Maisons-Alfort.

Pour équilibrer l'ensemble de ces dépenses d'investissement, la réserve pour dépenses imprévues constituée au BS 2016 pour 0,200 M€ est annulée (-200.000 €).

### **En recettes**

**Les recettes nouvelles (hors mouvements d'ordre) de la section d'investissement s'élèvent à +0,130 M€.**

Ces recettes comprennent notamment les subventions d'investissement suivantes qui ont été notifiées à la ville après l'élaboration du BS 2016 pour un total de 86.000 € :

- la subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche du Plan Numérique pour les écoles élémentaires à hauteur de 20.000 € après une 1<sup>ère</sup> tranche de 80.000 € au BS, soit un total de 100.000 € représentant environ 25% du coût total de l'opération,
- la subvention de la réserve parlementaire au titre de l'exercice 2016 affecté à la rénovation du plateau d'évolution du gymnase Charles Péguy pour 20.000 €,
- la subvention attribuée par le SIPPEREC pour des opérations de rénovation de l'éclairage public sur l'exercice 2016 pour 46.000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.